Service Gestion des Déchets

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

2019

Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant – BP 249
07502 GUILHERAND GRANGES CEDEX

SOMMAIRE

REPERES 2019 Page 3

GENERALITES Page 4

LES INDICATEURS TECHNIQUES Page 10

LES INDICATEURS FINANCIERS Page 23

CONCLUSIONS Page 29

PERSEPECTIVES Page 31

GLOSSAIRE Page 33

REPERES 2019

LA CCRC EN CHIFFRES (2019)
. **13** communes
. **33 854** habitants

INDICATEURS D'ACTIVITES

(En tonnes)

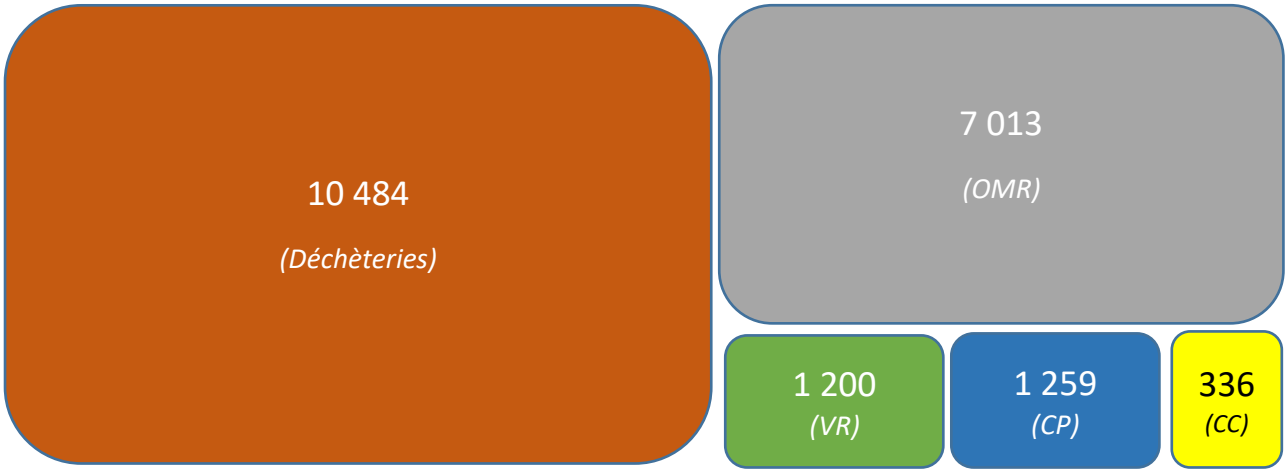

INDICATEURS FINANCIERS

(Dépenses de fonctionnement en € HT)

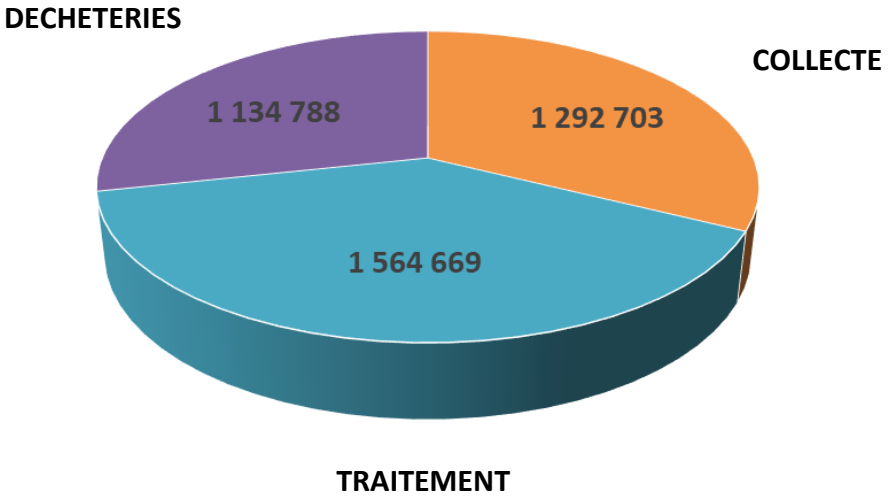

GENERALITES

HISTORIQUE :

La Communauté de Communes Rhône Crussol est composée des 13 communes suivantes :

- Alboussière
- Boffres
- Champis
- Charmes sur Rhône
- Chateaubourg
- Cornas
- Guilherand Granges
- Saint Georges les Bains
- Saint Péray
- Saint Romain de Lerps
- Saint Sylvestre
- Soyons
- Toulaud

La Communauté de Communes Rhône Crussol a pris la compétence déchets (collecte et traitement) au 1er janvier 2011.

Le Service Gestion des Déchets est assuré par la CCRC avec une gestion uniforme sur son territoire :

- ✓ La collecte en prestation de service par la société PIZZORNO (marché CCRC),
- ✓ La gestion et l'exploitation des déchèteries en prestation de service par la société VEOLIA PROPRETE (marché CCRC).

Le traitement des déchets collectés est quant à lui délégué au SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) pour tout le territoire de la CCRC.

Le plan, ci-dessous, identifie le territoire CCRC du service déchets ainsi que le positionnement des déchèteries :

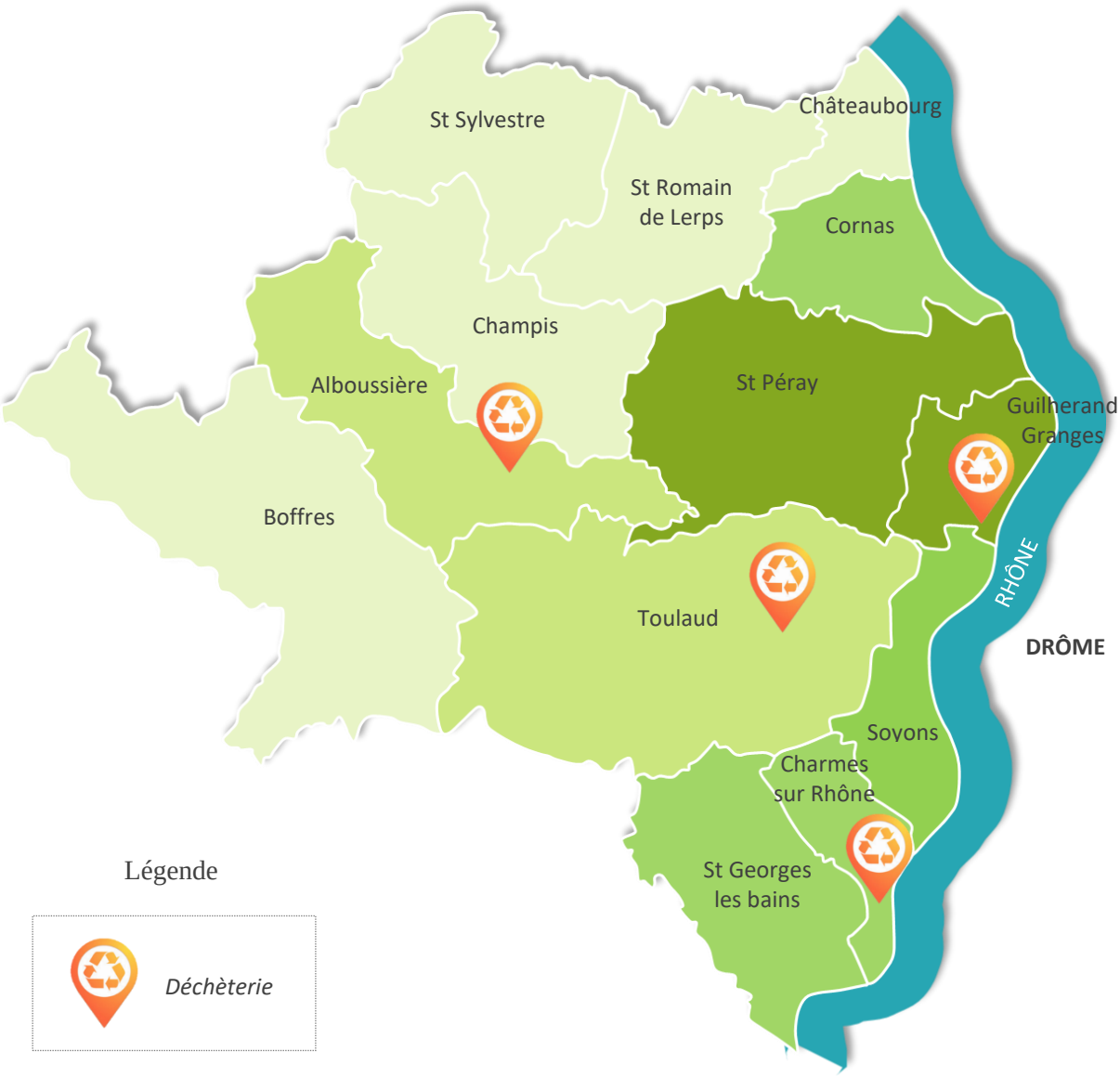

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

LA COLLECTE :

Prestation de collecte :

La collecte 2019 des ordures ménagères (Résiduelles et Sélectives) a été assurée par la société PIZZORNO en prestation de service.

Ce marché de collecte des ordures ménagères est conclu jusqu'au 31/12/2017 (tranche ferme), renouvelable deux fois pour une durée à chaque fois de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2019.
Le deuxième renouvellement a été effectué pour l'année 2019.

PIZZORNO assure la prestation avec 20 personnes à la collecte proprement dite (conducteurs – équipiers) et 4 personnes en encadrement. Sa flotte de véhicules est composée de 10 camions (26 T, 19 T, 12 T, 3T5 et camion grue).

Les véhicules de PIZZORNO ont parcouru en 2019 :

- 113 980 km pour assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr),
- 38 074 km pour assurer la collecte des ordures ménagères sélectives (CC – CP),
- 10 200 km pour assurer la collecte du verre (VR).

Soit un total de 162 254 km.

Les distances mentionnées ci-dessus comportent le parcours de la collecte ainsi que l'acheminement aux centres de traitement.

PIZZORNO sous-traite la collecte du verre à l'entreprise SOLOVER.

Fréquence de collecte :

La fréquence de collecte, pour les OMr, est de type C2 (2 fois/semaine), sauf les écarts du territoire situés sur le plateau où la collecte s'effectue en C1 (1 fois/semaine) hors période estivale.
La fréquence de collecte, pour les CC-CP en porte à porte est de type C1. Les points d'apports volontaires sont quant à eux collectés autant que nécessaire. Mais globalement, on observe des fréquences de type C1 à C3.
Les points d'apports volontaires pour le VR sont collectés autant que nécessaire. Mais globalement, on observe des fréquences de type C1 à C3.

LES DECHETERIES :

La CCRC possède un réseau de **4 déchèteries** :

- **Alboussière,**
- **Charmes sur Rhône,**
- **Guilherand Granges,**
- **Toulaud**.

La gestion/exploitation, pour l'année 2019, de ces 4 déchèteries a été assurée par la société VEOLIA PROPRETE en prestation de service.
Ce marché de gestion et d'exploitation des déchèteries est conclu jusqu'au 31/12/2017 (tranche ferme), renouvelable deux fois pour une durée à chaque fois de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2019.
Le deuxième renouvellement a été effectué pour l'année 2019.

Cette prestation concerne le haut et le bas de quai.

VEOLIA PROPRETE, dans le cadre de sa prestation, a fait réaliser, toutes déchèteries confondues, 1709 rotations de bennes avec un total de 71 433 km.

L'accès de ces déchèteries est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCRC.

Exutoires principaux et devenir par flux :

- Encombrants : ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chatuzange le Goubet (26) – Enfouissement avec valorisation biogaz
- Végétaux : Chateaudouble (26) – Amendement organique
- Gravats : CEMEX à Etoile sur Rhône (26) – Remblai
- Bois : VALORSOL à Bourg de Péage (26) – Chaufferie biomasse
- Cartons : Centre de tri du SYTRAD à Portes les Valence (26) - Papeterie
- Ferraille : GDE à Portes les Valence (26) – Broyage puis recyclage

LES FAITS MARQUANTS EN 2019 :

- ✓ Consultation pour les nouveaux marchés de collecte et de gestion des déchèteries avec l'accompagnement du bureau d'études OPTAE.
  Notification des nouveaux marchés aux entreprises suivantes :

  - Collecte des ordures ménagères résiduelles, des corps creux et des corps plats : PROPOLYS (Groupe PIZZORNO Environnement)
  - Collecte du verre : VIAL (Groupe MINERIS)
  - Exploitations des déchèteries : VEOLIA PROPRETE

- ✓ Dépôt du dossier d'Appel à candidatures sur « les extensions de consignes de tri » auprès de CITEO en mars 2019. La CCRC a été déclarée lauréate en juillet.

- ✓ Projet de territoire « UNI'D Ensemble, faisons de nos déchets une ressource » élaboré par le SYTRAD et ses collectivités membres.

- ✓ Mise en œuvre du contrat d'objectifs CITEO :

  - Installation de 12 nouvelles colonnes de verre sur le territoire.
  - Apposition d'autocollants sur tous les bacs OMR de regroupement afin de sensibiliser les usagers sur le tri du verre (3 bouteilles en verre sur 10 se trouvent encore dans les poubelles grises).
  - Renouvellement des consignes de tri verre sur nos colonnes.

- ✓ Stand « Gestion des déchets » sur plusieurs manifestations : Foire aux plantes, Marché Alter'natif, Marchés hebdomadaires (Saint Peray, Guilherand Granges,).

- ✓ Mise en place de plateformes de déchets verts sur plusieurs sites communaux suite à l'épisode neigeux du 14 novembre 2019.

- ✓ Mise en place d'une benne « Bois » à la déchèterie d'ALBOUSSIERE. *(Fin Décembre)*

- ✓ Remplacements de 14 bacs 660 litres pour les OMr (Ordures Ménagères résiduelles) et 3 nouvelles dotations.
  Remplacements de 13 colonnes aériennes (8 VR, 3 CP et 2 CC) + Création d'un nouveau PAV (Point d'Apports Volontaires) sur SOYONS.

- ✓ Dans le cadre de la collecte « Tri sélectif » en porte-à-Porte (Cornas, Guilherand Granges et Saint Peray), le service « Déchets » a procédé à : 480 Remplacements/Nouvelles dotation de bac (Jaune ou/et bleu) et 84 remplacements de couvercle.

- ✓ Cartes de déchèteries : Dotation et renouvellement des anciennes cartes Valence Major/Valence Agglo (avec mise à jour de la base de données) : 1231 cartes distribuées en 2019.

- ✓ Commissions OM le 26 mars 2019, le 4 juin 2019 et le 4 décembre 2019.

- ✓ Prêt de bacs/colonnes (O.M, Tri, verres, biodéchets) dans le cadre des festivités (348 contenants en 2019 prêtés pour 46 festivités) dont les plus importantes sont Crussol festival (avec 90 bacs/colonnes prêtés) et Crussol en fête.

- ✓ Arrivé de Sylvain CROCHET (Gestionnaire Déchets) en janvier 2019.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

ORGANISATION DE LA COLLECTE :

Il existe deux modes de collecte :

- Collecte en PAP (Porte à Porte),
- Collecte en PAV (Point d'Apports Volontaires).

Les OMr :

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en PAP concerne les communes de Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilherand Granges, Saint Georges les Bains, Saint Péray, Soyons et Toulaud.
Les secteurs excentrés du bourg de ces communes sont généralement collectés en PAV.

La collecte des OMr en PAV concerne les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, Saint Romain de Lerps et Saint Sylvestre.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installés pour la collecte en PAV, 481 bacs de 660 litres (ne comprend pas les bacs privés) et 13 (colonnes enterrées et semi-enterrées) d'un volume de 5 m^3.

Les CC-CP :

La collecte des Corps Creux et Corps Plats (CC-CP : emballages plastiques et métalliques, papiers/cartons) en PAP concerne les communes de Cornas, Guilherand Granges et Saint Péray.
Les secteurs excentrés du bourg de ces communes sont collectés en PAV.

La collecte des CC-CP en PAV concerne toutes les autres communes.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installées pour la collecte en PAV, 107 colonnes aériennes de 3 - 4 m^3 et 16 colonnes enterrées et semi-enterrées d'un volume de 5 m^3.

Le VR :

Enfin, le verre (VR) n'est collecté qu'en PAV sur l'ensemble du territoire.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC sont installées pour la collecte en PAV, 107 colonnes aériennes de 3 m^3 et 10 colonnes enterrées et semi-enterrées d'un volume de 4 m^3.

Cela représente pour la collecte en PAV un total de 734 contenants à l'échelle du territoire.

LES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries de la CCRC permettent la collecte des déchets qui ne sont pas des ordures ménagères.
Les flux acceptés dans les déchèteries sont les suivants :

- Bois A (cagettes/palettes)
- Cartons
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Déchets verts (végétaux)
- Gravats valorisables
- DDS (Déchets Diffus Spécifiques)
- Bouteilles de gaz
- Amiante ciment liée (collecte ponctuelle)
- Huiles minérale/végétale
- Radiographies
- Piles
- Batteries
- Cartouches d'encre
- Capsules Nespresso
- DEEE (Déchets d'Equipements. Electriques et Electroniques)
- Polystyrène
- Déchets tout venant
- Déchets d'ameublement (Mobilier)

ATTENTION : Tous les flux ne sont pas acceptés dans toutes les déchèteries. Cela s'explique par des différences de taille des sites, et donc d'espace disponible.

Déchèterie de Guilherand Granges

LE TRAITEMENT DES DECHETS :

Le traitement des déchets est effectué par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme).

Créé en 1992, il regroupe, en 2019, **13 structures intercommunales** (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 349 communes et 520 629 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de **69 % de la population drômoise et de 52 % de la population ardéchoise.**

Le SYTRAD assure le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de notre territoire :

- Les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre).
- Les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise)
- Les cartons de déchèteries
- Et les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Pour traiter et valoriser localement le gisement dont il a la charge, plus de 146 000 tonnes de déchets sur l'ensemble de son territoire, le SYTRAD possède ses propres installations :

- Le **Centre de Valorisation d'Etoile sur Rhône** (capacité de 80 000 tonnes par an) traite les ordures ménagères résiduelles. Il a pour objectif de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise et de récupérer la part organique pour produire du compost respectant la norme NFU 44-051.
- Le **Centre de tri de Portes-lès-Valence** (capacité de 40 000 tonnes par an) permet de trier les différents matériaux issus des collectes sélectives (corps plats et corps creux) qui sont ensuite envoyés dans des usines de recyclage. Le verre ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté par les collecteurs vers la verrerie située à Lavillledieu en Ardèche qui en assure le recyclage.

Le SYTRAD assure également un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. De nombreux outils de communication, actions d'informations et d'échanges sont mis en place pour les habitants de la Drôme et de l'Ardèche.

La sensibilisation sur le traitement des déchets en Drôme Ardèche, permet notamment d'expliquer l'importance du geste de tri afin de permettre à nos déchets d'être orientés vers les bonnes filières de traitement et d'être valorisés de façon optimale.

Le SYTRAD réalise un rapport d'activité annuel qui est téléchargeable sur son site internet *sytrad.fr*

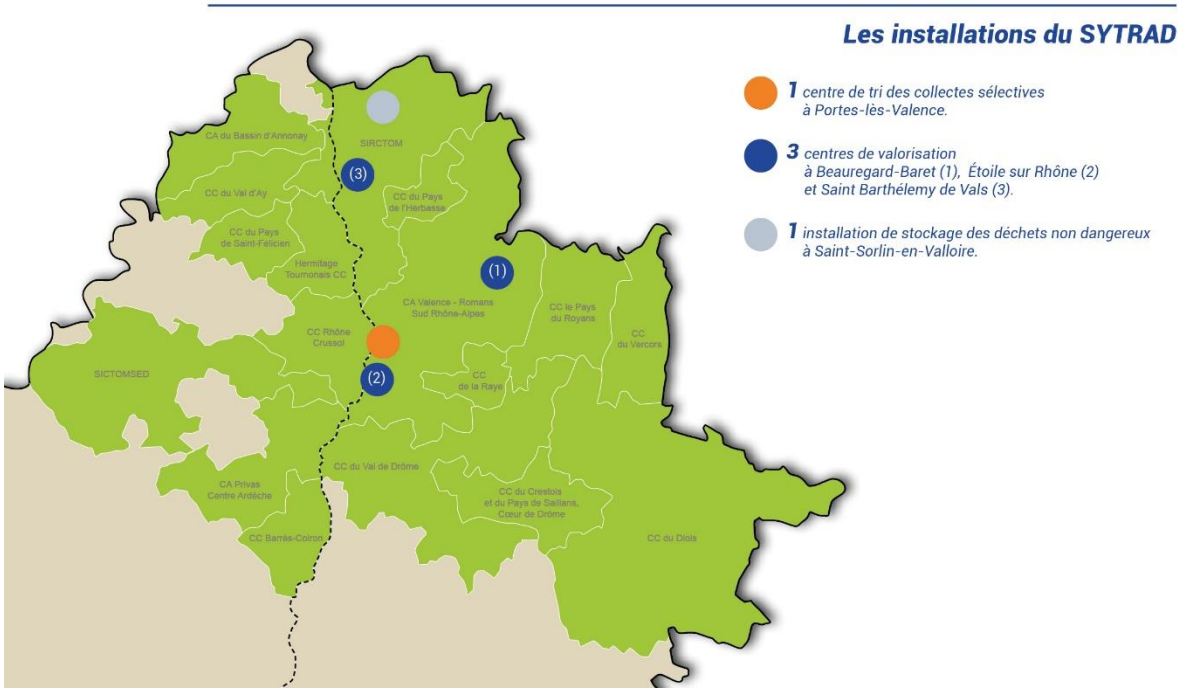

Localisation des installations du SYTRAD
La CCRC est concerné par le point orange et le point bleu (2)

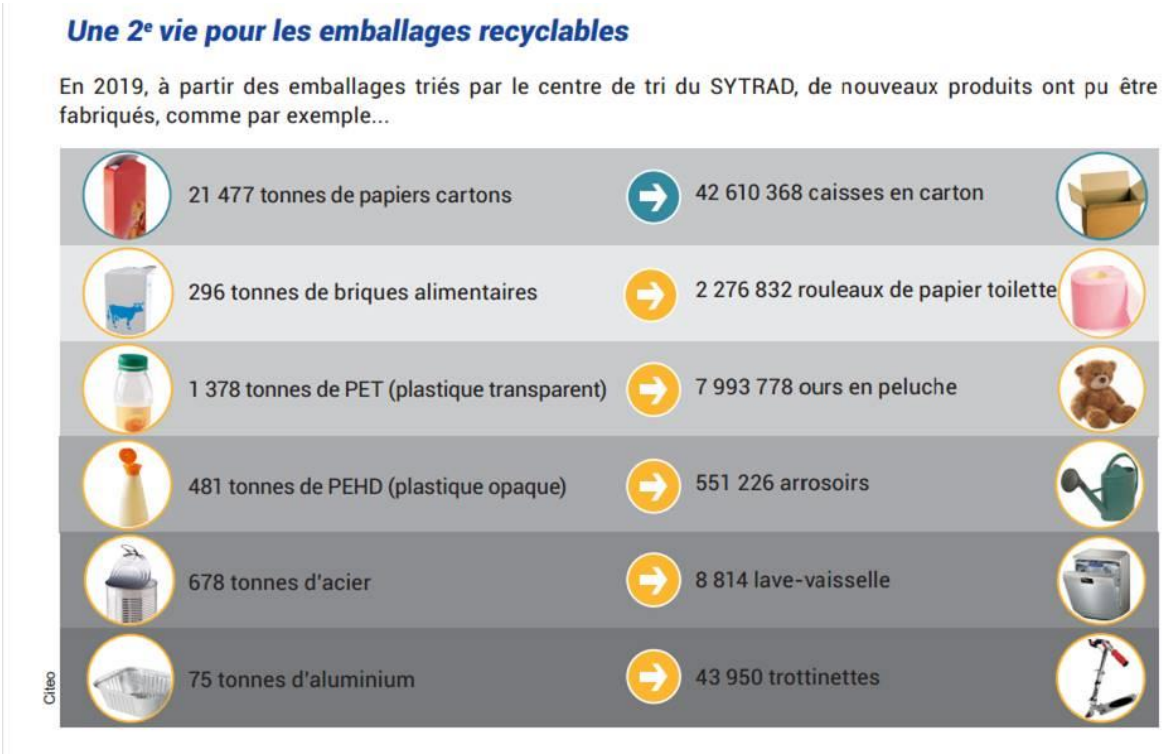

De nouveaux produits fabriqués avec moins de matières premières extraites

Centre de tri de Portes les Valence (pour les CC et CP)

Centre de Valorisation organique d'Etoile/Rhône (pour les OMR)

Caractérisations des déchets :

Les déchets (**CC – CP**) vidés au centre de tri du SYTRAD subissent des **caractérisations**. Il s'agit de prélever un échantillon (un bac 4 roues de 660 litres) lors d'un dépotage d'un camion de collecte. Cet échantillon est trié manuellement dans un local spécifique au sein de centre de tri. L'agent qui réalise cette prestation trie les différents matériaux par flux valorisés (PET, PEHD Clair, PEHD Foncé, Acier, Aluminium, Journaux/magasines, Cartons/Cartonettes, …) ainsi que les refus (matériaux non valorisés).

Les **refus** proviennent d'un mauvais tri de la part des usagers. Mais nous avons aussi le phénomène « des imbriqués » : lors du compactage dans le camion benne, deux matériaux valorisables se retrouvent imbriqués l'un avec l'autre.

Sur une année, le SYTRAD fait réaliser plus de 40 caractérisations sur les deux flux (CC – CP).

Les résultats de ces caractérisations pour l'année 2019 sont les suivants :

CORPS PLATS : Sur 1259 tonnes collectées, 50 tonnes de refus comptabilisés : **4** %
CORPS CREUX : Sur 336 tonnes, 95 tonnes de refus comptabilisés : **28,3** %

Le flux corps creux est celui qui présente le plus de refus. En effet, de nombreux déchets plastiques y sont jetés alors qu'ils ne correspondent pas aux consignes de tri actuelles : pots, barquettes et films plastiques. Fin 2021, grâce aux extensions des consignes de tri des emballages plastiques, ce taux de refus devrait baisser.

Cette année une **caractérisation des OMR**, vidées au centre de valorisation du SYTRAD, a été réalisée en novembre. Les dernières remontaient à 2016 et 2007.
Les objectifs principaux de cette étude étant de :

- Connaître la composition globale des OMR collectées auprès des ménages,
- Déterminer les quantités de déchets correspondants à des gisements de détournement au sein des OMR (valorisation organique, collecte sélective, autres filières dédiées).

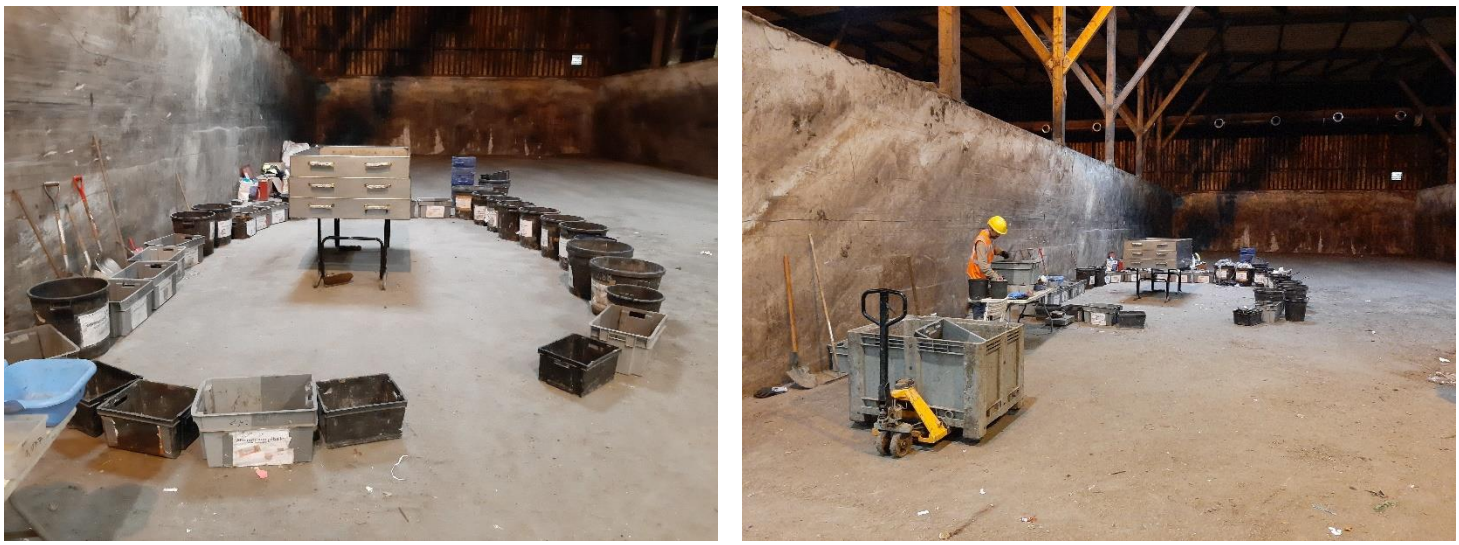

Zone de caractérisation des OMR au Centre de valorisation du SYTRAD

Les résultats de cette étude sont extrêmement intéressants et nous confirment que nos poubelles grises (OMR) regorgent de déchets qui ne devraient pas s'y trouver :

- Déchets organiques valorisables en compost
- Déchets recyclables (CC-CP-VR)
- Déchets de déchèteries (DEEE, Métaux…)

Le schéma, ci-dessous, récapitule les résultats de cette caractérisation.

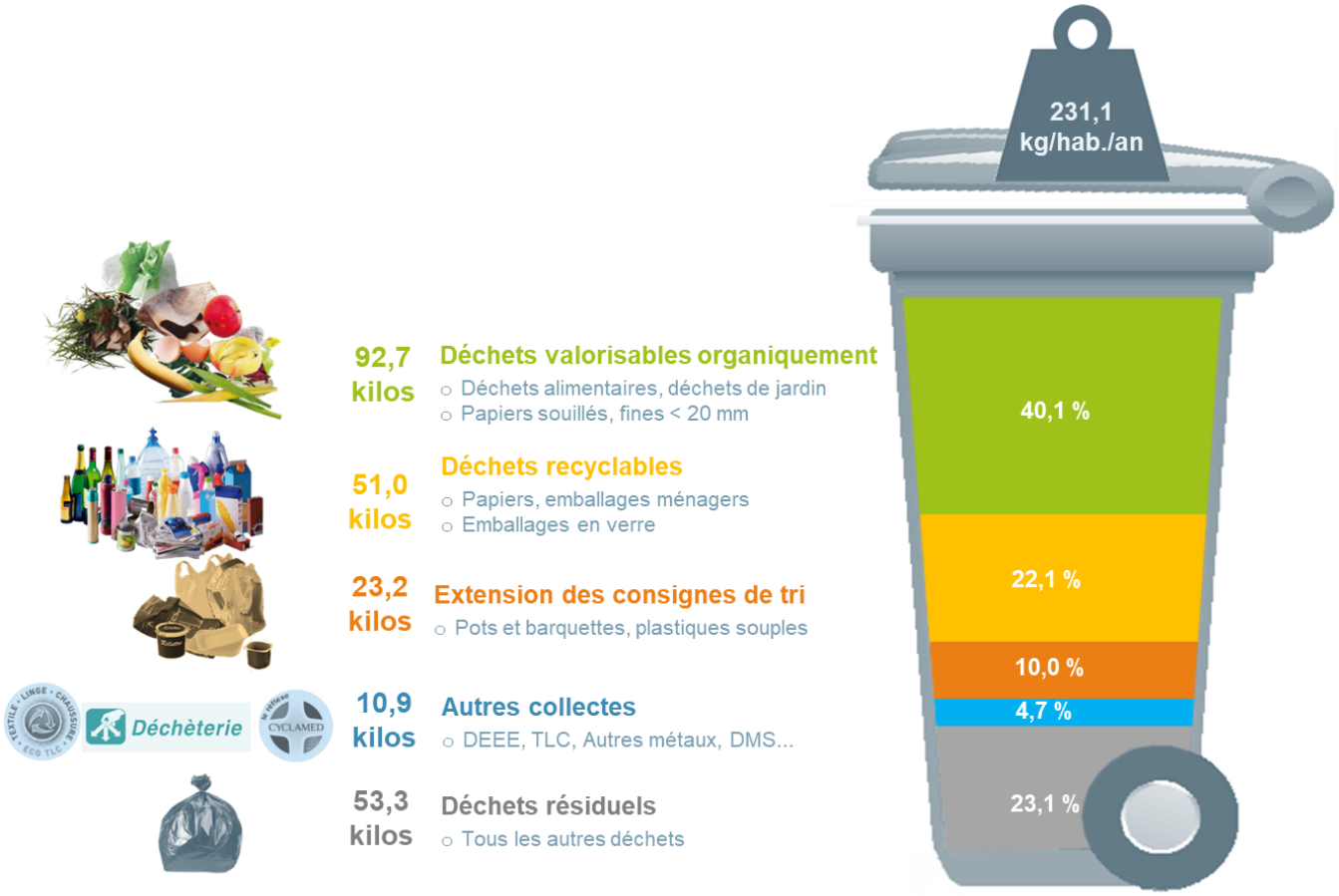

Il est donc possible avec un meilleur geste de tri, de réduire de manière conséquente le poids de notre poubelle grise.

LES TONNAGES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

OMr :

7013 tonnes sur 2019

CC :

336 tonnes sur 2019

CP :

1259 tonnes sur 2019

VR :

1200 tonnes sur 2019

9 808 tonnes

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2019 :

TONNAGE DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES					
	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
OMr	7 067	7 088	7 080	7 235	7 013
CC	298	298	304	308	336
CP	1 329	1 314	1 304	1 280	1 259
VR	1 079	1 086	1 065	1 126	1 200
TOTAL	9 773	9 786	9 753	9 949	9 808

Les tonnages entre 2015 et 2019 sont assez stables avec cependant une augmentation sur l'année 2018.

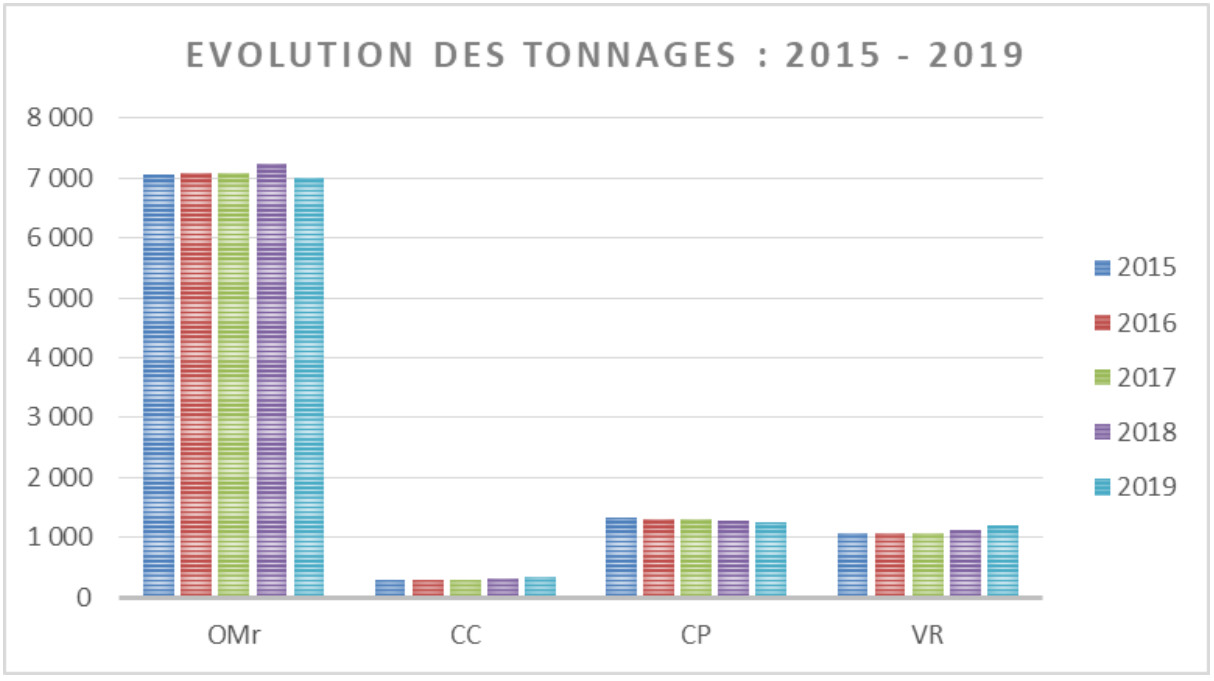

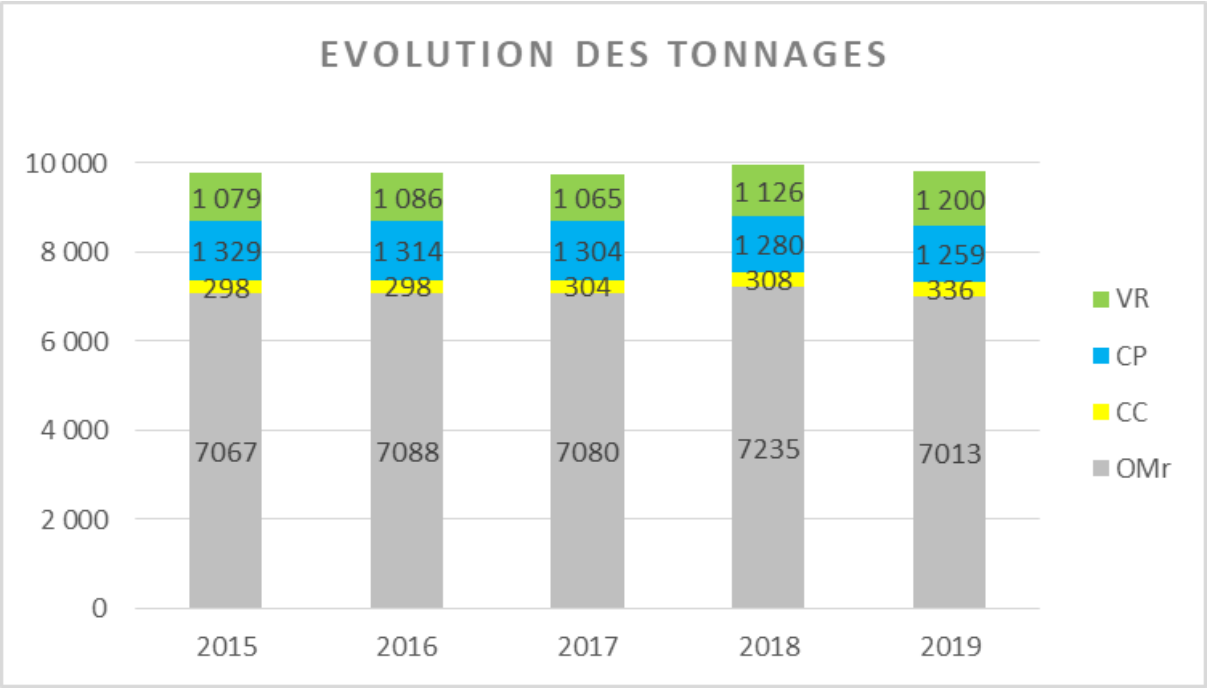

RATIO A L'HABITANTS :

La population concernée sur la CCRC est de 33 854 habitants (population municipale au 1er janvier 2019).

Le tableau, ci-dessous, donne les rendements par habitant des ordures ménagères collectées en 2019 :

POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2019)		
FLUX	CCRC (T)	Total habitant/an (kg)
OMr	7 013	207
CC	336	10
CP	1 259	37
VR	1 200	35
TOTAL	9 808	290

Le tableau, ci-dessous, positionne la CCRC par rapport au SYTRAD et par rapport à l'échelon national :

	POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2019) (kg / habitant / an)		
FLUX	CCRC	SYTRAD	FRANCE (Collectivités de type "Mixte à dominante urbaine" - 2016)
OMr	207	224	225
CC - CP	47	41	54
VR	35	33	31
TOTAL	290	298	310

LES TONNAGES DES DECHETERIES :

Tableau des données 2019 :

FLUX	Tonnage annuel Alboussière	Tonnage annuel Charmes sur Rhône	Tonnage annuel Guilherand Granges	Tonnage annuel Toulaud	**TOTAL des 4 déchèteries**
Bois	-	-	120	-	**120**
Cartons	27	40	203	28	**298**
Encombrants	286	370	1 916	262	**2 834**
Déchets Verts	142	394	1 541	1 094	**3 171**
DDS	9	15	78	8	**110**
Ferraille	40	57	333	34	**464**
Gravats	102	407	1 959	269	**2 737**
Polystyrène	0,7	1,4	2,9	1,1	**6**
Eco-mobilier	-	67	384	-	**451**
DEEE	22,0	42	212	17,0	**293**
TONNAGE TOTAL	**629**	**1 393**	**6 749**	**1 713**	**10 484**

Le tonnage total pour l'année 2019 est de 10 484 tonnes de déchets collectés en déchèterie.

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2019 :

TONNAGE EN DECHETERIE					
	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
ALBOUSSIERE	585	560	561	572	629
CHARMES/RHONE	1 260	1 359	1 196	1 315	1 393
GUILHERAND GRANGES	6 399	6 397	6 453	6 508	6 749
TOULAUD	1 335	1 557	1 623	1 306	1 713
TOTAL	9 579	9 873	9 833	9 701	10 484

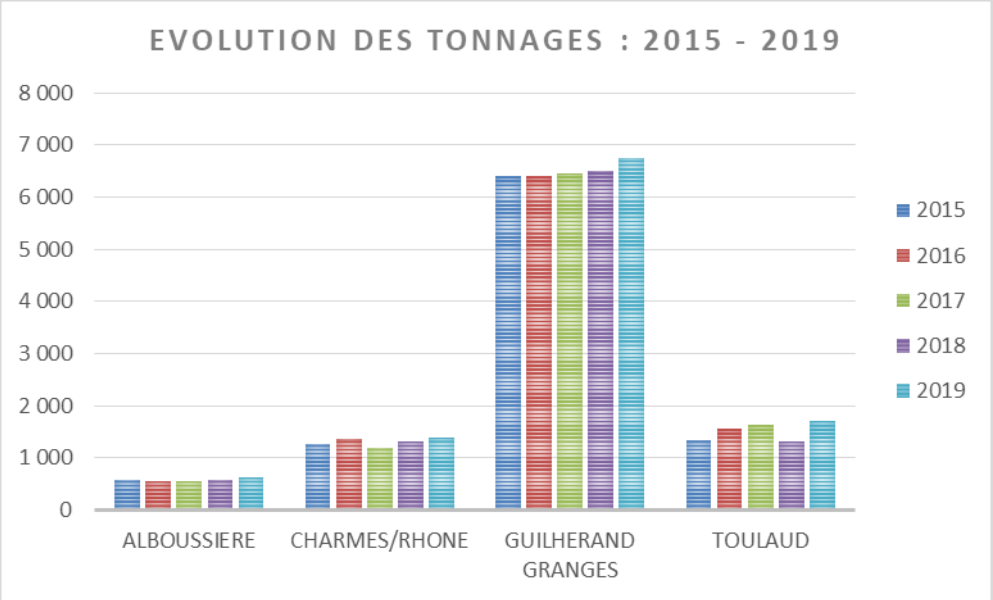

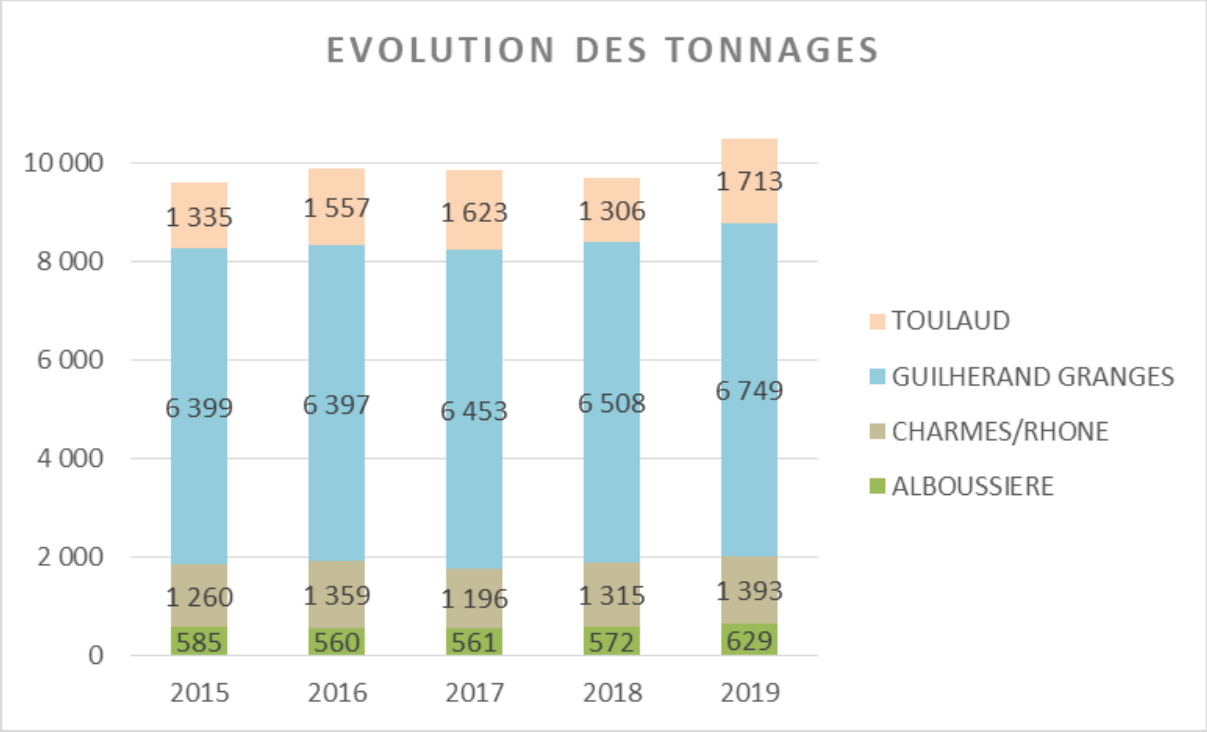

Le graphique met bien en évidence que la déchèterie de Guilherand Granges est fortement sollicitée. Cette dernière représente 64 % du tonnage total collecté dans les 4 déchèteries.

ECO-MOBILIER :

Ce flux a été mis en œuvre début décembre 2018 sur les déchèteries de Guilherand Granges et Charmes/Rhône. Nous avons donc pour 2019 un fonctionnement sur une année complète.
Les 451 tonnes collectées en 2019 par la benne éco-mobilier ont été soustraits des flux Bois, Encombrants et Ferraille dans les proportions suivantes : 8 %, 80 % et 12 %.
Ces 451 tonnes dévoyées des filières classiques ont représentées plus de 50 000 € d'économie (collecte, transport et traitement en filières classiques) et ont reçu environ 14 000 € de soutien.
Au-delà des aspects financiers, cette collecte a permis d'éviter l'enfouissement de 300 tonnes d'encombrants.

RESSOURCERIE :

L'association TREMPLIN réalise une collecte de type « **Ressourcerie** » sur le site de la déchèterie de Guilherand Granges. Une convention a été signée avec la CCRC. Cette collecte est assurée tous les vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.
La Ressourcerie permet de revaloriser des objets encore utilisables.

Les tonnages détournés par revalorisation sont de 22,5 tonnes pour l'année 2019. Ils se décomposent de la manière suivante :

- DEEE : 1,3 tonnes
- Mobilier : 2,9 tonnes
- Vaisselle : 3,2 tonnes
- Livres : 5,7 tonnes

- Textile : 7,5 tonnes
- Divers (cycles, déco, jouets…) : 2 tonnes

Environ 2,7 tonnes de déchets ont été détournés sur leur site de Saint Peray (Zone pôle 2000) sur les conseils des agents de la ressourcerie.

Le taux de valorisation des objets récupérés est de 97,6 %.

NESPRESSO :

Nos déchèteries possèdent une collecte des capsules de café Nespresso. Cette collecte représente 2,8 tonnes pour 2019 réparties de la manière suivante :
Guilherand Granges : 2,13 T, Charmes/Rhône : 0,494 T et Toulaud : 0,18 T

FREQUENTATION DES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries ont accueilli **110 200 véhicules** en 2019, avec une pointe à 11 403 véhicules au mois d'août 2019.

La répartition annuelle est la suivante :

Déchèterie	**Nombre d'entrée en 2019 (en véhicules)**
Alboussière	5 561
Charmes/Rhône	15 096
Guilherand Granges	80 412
Toulaud	9 131
TOTAL	**110 200**

Le tableau, ci-dessous, donne les fréquentations moyennes par jour :

	Alboussière	**Charmes/Rhône**	**Guilherand Granges**	**Toulaud**	**TOTAL**
Jour de la semaine	Nombre moyen d'entrée en 2019	Nombre moyen d'entrée en 2019	Nombre moyen d'entrée en 2019	Nombre moyen d'entrée en 2019	Nombre moyen d'entrée en 2019
Lundi	31	45	280		356
Mardi		46	221	45,00	312
Mercredi	35	49	224		308
Jeudi			234	44	278
Vendredi		57	267		324
Samedi	48	100	364	91	603

Au cours de l'année 2019, les déchèteries ont enregistrées des pointes de fréquentation :

- ✓ Alboussière : le samedi 13-07-2019 avec **78 entrées**
- ✓ Charmes/Rhône : le samedi 30/03/2019 avec **170 entrées**
- ✓ Guilherand Granges : le samedi 13/04/2019 avec **537 entrées**
- ✓ Toulaud : le samedi 16/03/2019 avec **157 entrées**

Les jours d'affluence maximale sont systématiquement un samedi.

TONNAGE TOTAL COLLECTE / DECHETERIES :

Le tonnage total, sur le territoire de la CCRC, comprenant la collecte des ordures ménagères et la collecte en déchèterie est de :

20 292 tonnes pour l'année 2019.

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2019 :

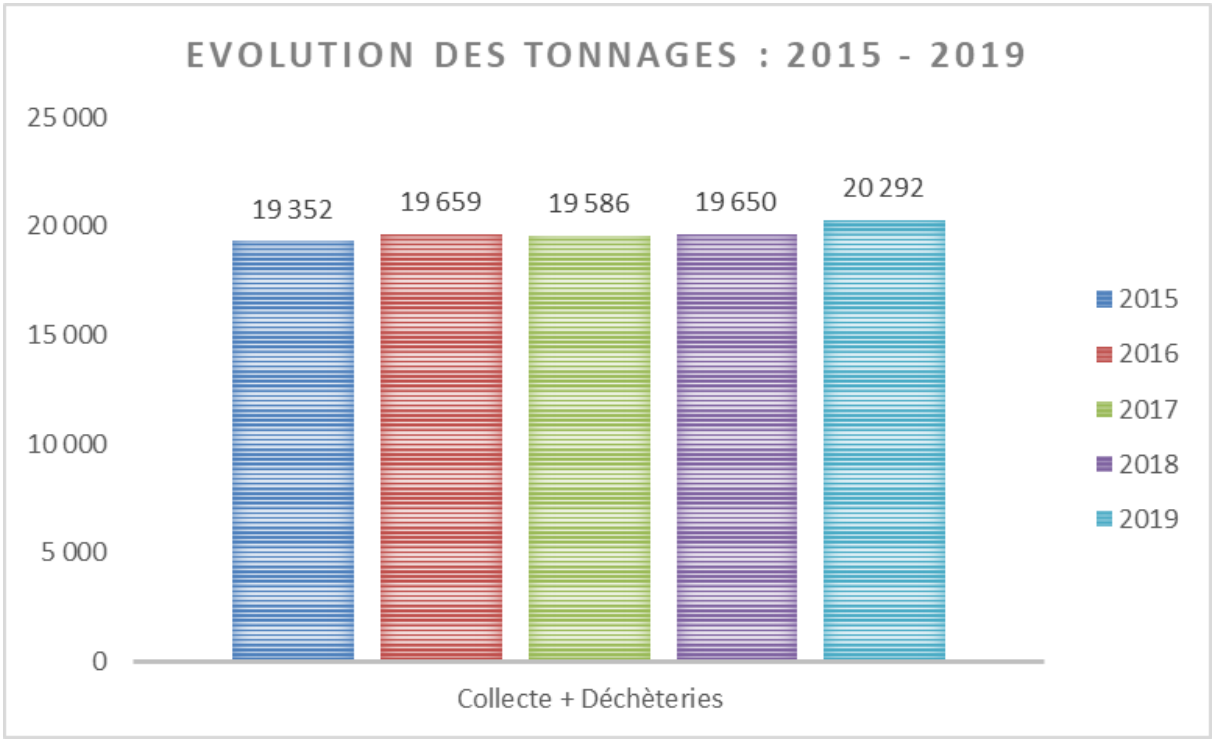

L'augmentation observée en 2019 est dû à une hausse des tonnages en déchèteries.

LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement du service Déchets sont ventilés entre la collecte, les déchèteries et le traitement.

LES COUTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

La collecte des ordures ménagères (OMr – CC – CP – VR), pour les 13 communes de la CCRC, a coûté **1 292 703 € HT**. Soit 1 421 973 € TTC.

Le tableau, ci-dessous, donne les coûts de la collecte des ordures ménagères par habitant :

COUTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (2019)		
FLUX	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
OMr	721 027	21,3
CC	125 823	3,7
CP	394 079	11,6
VR	51 774	1,5
TOTAL	1 292 703	38,2

EVOLUTION DES COUTS 2015-2019 (en € HT) :

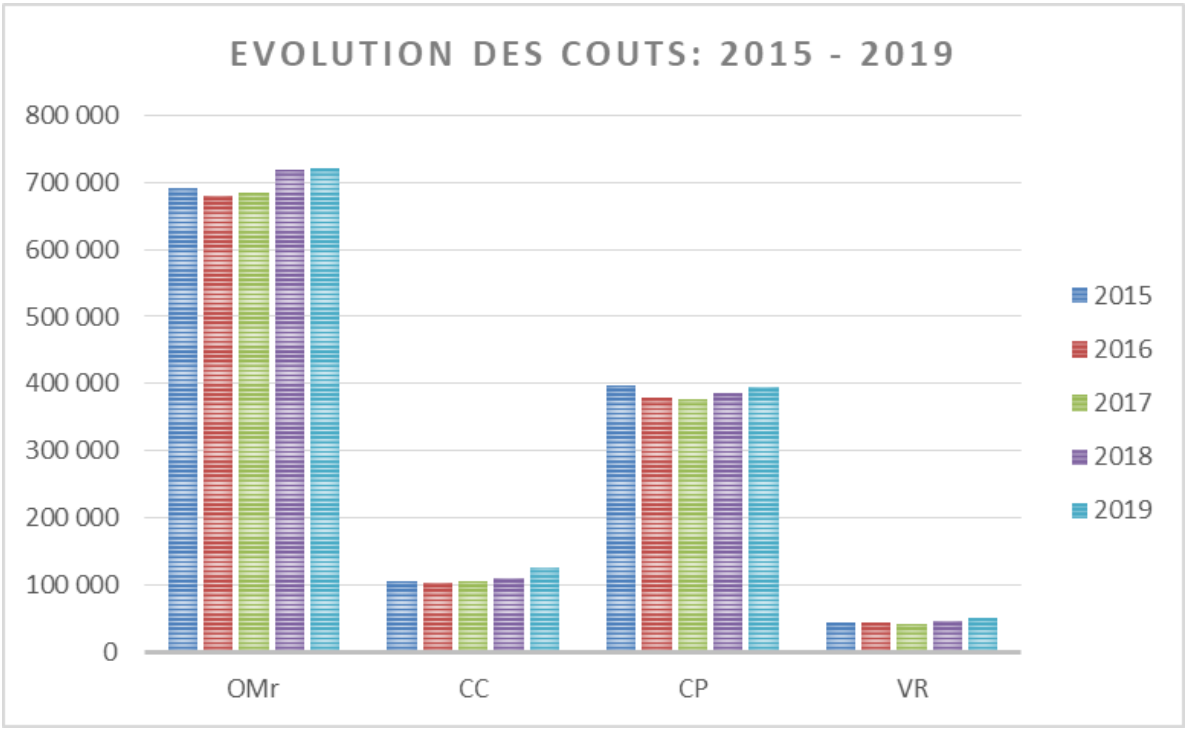

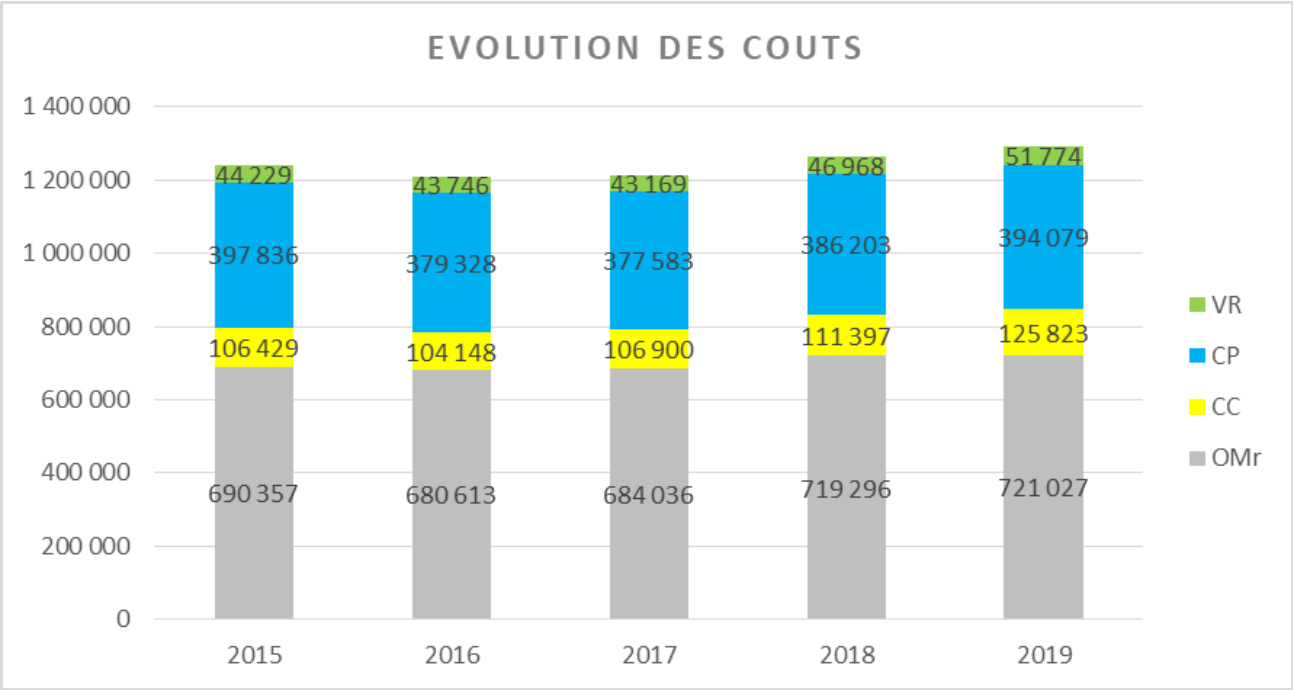

LES COUTS DES DECHETERIES :

Déchèterie d'Alboussière :
Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2018 de la déchèterie s'élève à **111 787 € HT**. Soit 122 966 € TTC.

Déchèterie de Charmes sur Rhône :
Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2018 de la déchèterie s'élève à **175 895 € HT**. Soit 193 485 € TTC.

Déchèterie de Guilherand Granges :
Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2018 de la déchèterie s'élève à **658 192 € HT**. Soit 724 011 € TTC.

Déchèterie de Toulaud :
Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2018 de la déchèterie s'élève à **188 915 € HT**. Soit 207 807 € TTC.

COUTS DES DECHETERIES (2019) (€ HT)						
	Alboussière	Charmes sur Rhône	Guilherand Granges	Toulaud	**Total**	**Total habitant**
Coûts	111 787	175 894	658 192	188 915	**1 134 788**	**33,5**

Soit un total de 1 248 267 € TTC.

EVOLUTION DES COUTS 2015-2019 (en € HT) :

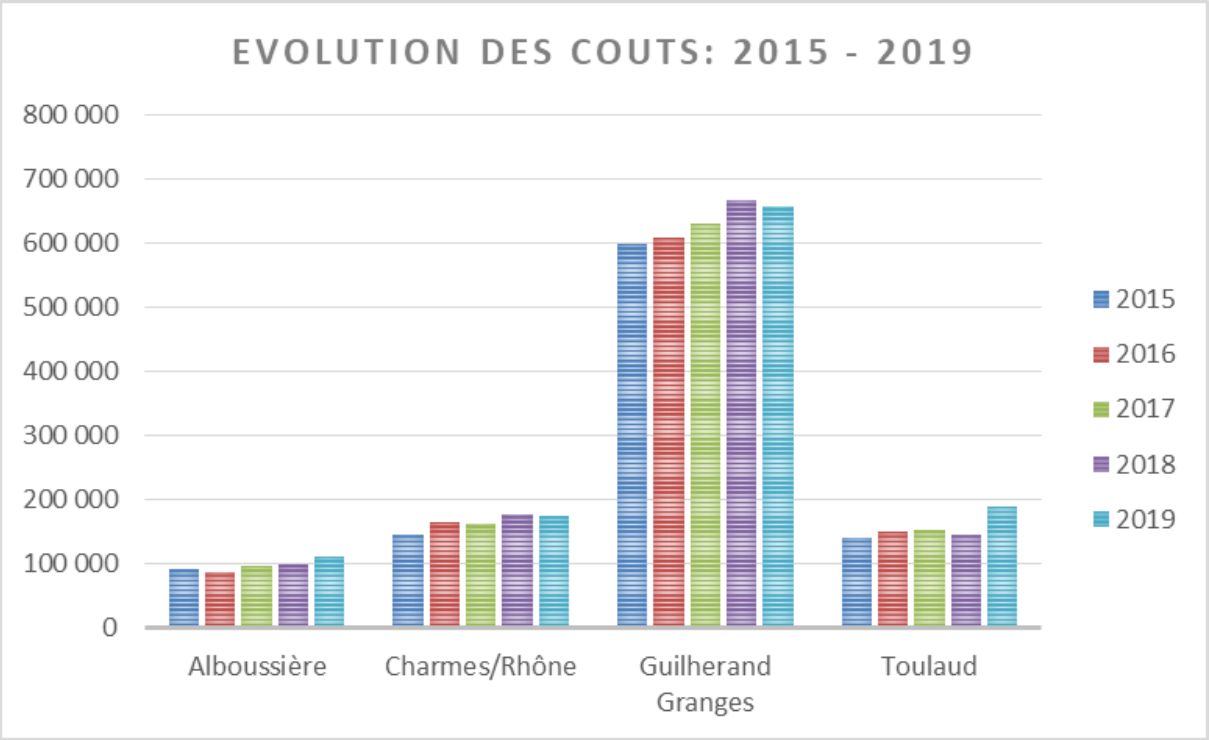

LES COUTS DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Le coût de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la CCRC, payé au SYTRAD, est de **1 564 669 € HT**. (Ce montant intègre le coût de la péréquation transport).

La grille tarifaire du SYTRAD s'appuie sur deux paramètres :

- La tonne d'OMR : 181,30 € HT / Tonne
- La population DGF : 7,224 € HT / habitant

	COUTS DE TRAITEMENT - SYTRAD (2019)	
	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
Coûts	**1 564 669**	**46,22**

Soit un total de 1 721 136 € TTC.

EVOLUTION DES COUTS 2015-2019 (en € HT) :

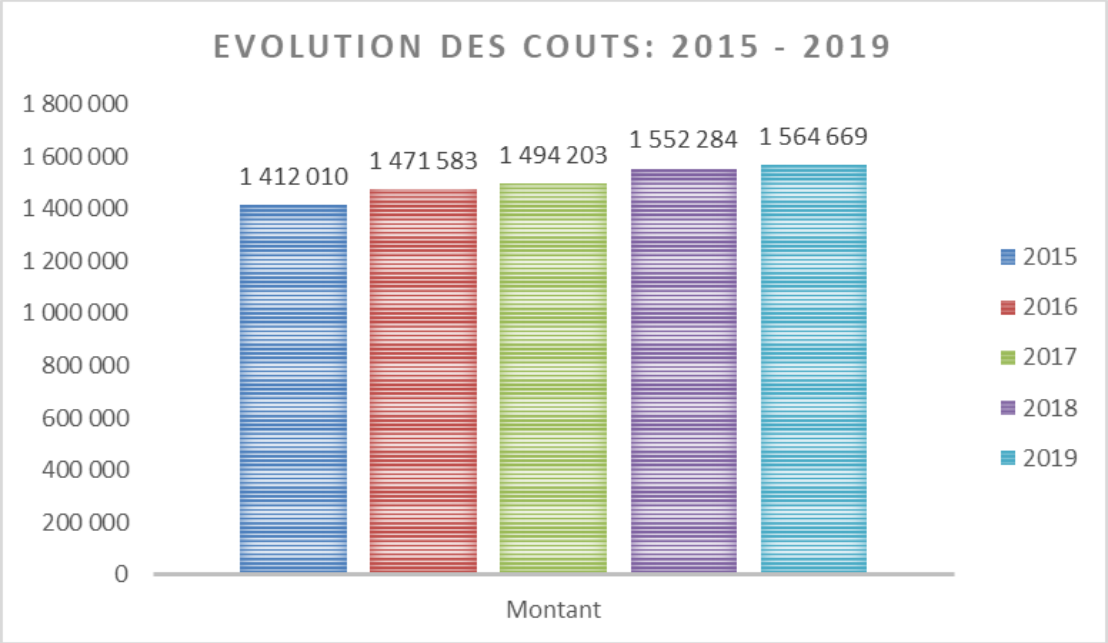

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€ HT)					
	2015	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Collecte (PIZZORNO)	1 238 852	1 207 835	1 211 688	1 263 864	1 292 703
Traitement (SYTRAD)	1 412 010	1 471 583	1 494 203	1 552 284	1 564 669
Déchèteries (VEOLIA)	976 794	1 009 601	1 044 212	1 091 164	1 134 788
TOTAL	**3 627 656**	**3 689 019**	**3 750 103**	**3 907 312**	**3 992 160**

Soit, pour l'année 2009, un total de 4 391 376 € TTC.

Ce coût n'inclut pas les frais de personnels CCRC (techniciens, service comptabilité et secrétariat) qui est estimé à 105 000 € pour l'année 2019.

Ce coût n'inclut pas les frais de matériels CCRC (carburant véhicule, entretien véhicule, portables, petites fournitures…) et d'interventions diverses sur les bacs et colonnes qui sont estimés à 37 134 € HT pour l'année 2019.

Le coût global annuel de la gestion des déchets ménagers par habitant est de 122 € HT.

EVOLUTION DES COUTS 2015-2019 (en € HT) :

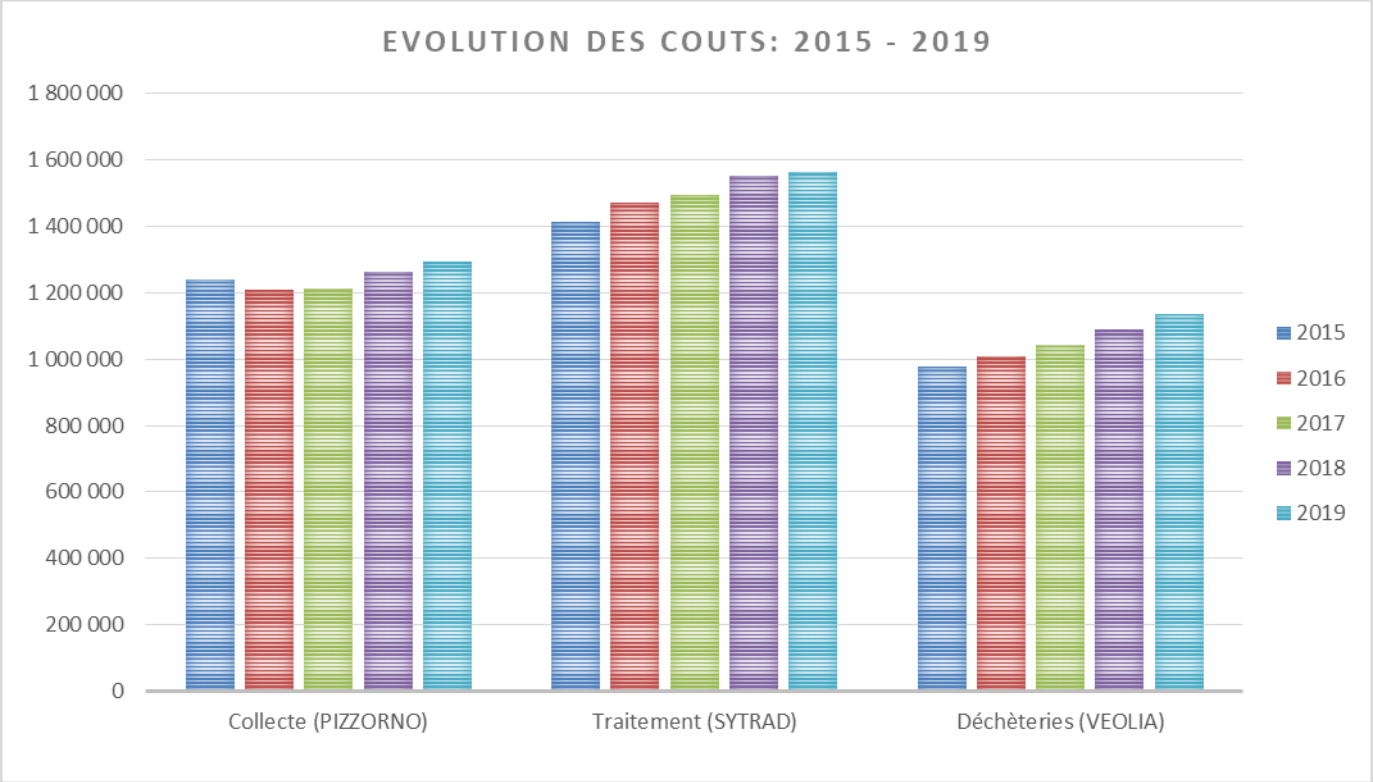

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent :

- Achats de bacs et colonnes
- Aménagements des aires des bacs / Colonnes
- Etudes/Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la déchèterie de Toulaud
- …

Les dépenses d'investissement représentent **61 114 € HT**. Soit 73 337 € TTC.

COUT TOTAL DES DEPENSES : 4 194 503 € HT, soit 4 613 369 € TTC

C. LES RECETTES

Le financement du service Déchets de la CCRC est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**). Cette taxe est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas lié à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

En 2019, la TEOM a représenté **3 925 947 €**.

D'autres recettes viennent s'ajouter à la TEOM :

- ✓ SYTRAD (vente de matériaux)
- ✓ Soutien éco-organismes (CITEO, Eco-Systèmes, Eco-mobilier)
- ✓ Régie de recettes (Bons d'apport des professionnels, Cartes déchèteries perdues)
- ✓ Convention avec des collectivités hors CCRC (Glun, Gilhac et Bruzac)

L'ensemble de ces recettes représente **588 269 € TTC**.

Montant total des recettes 2019 : **4 514 216 € TTC**.

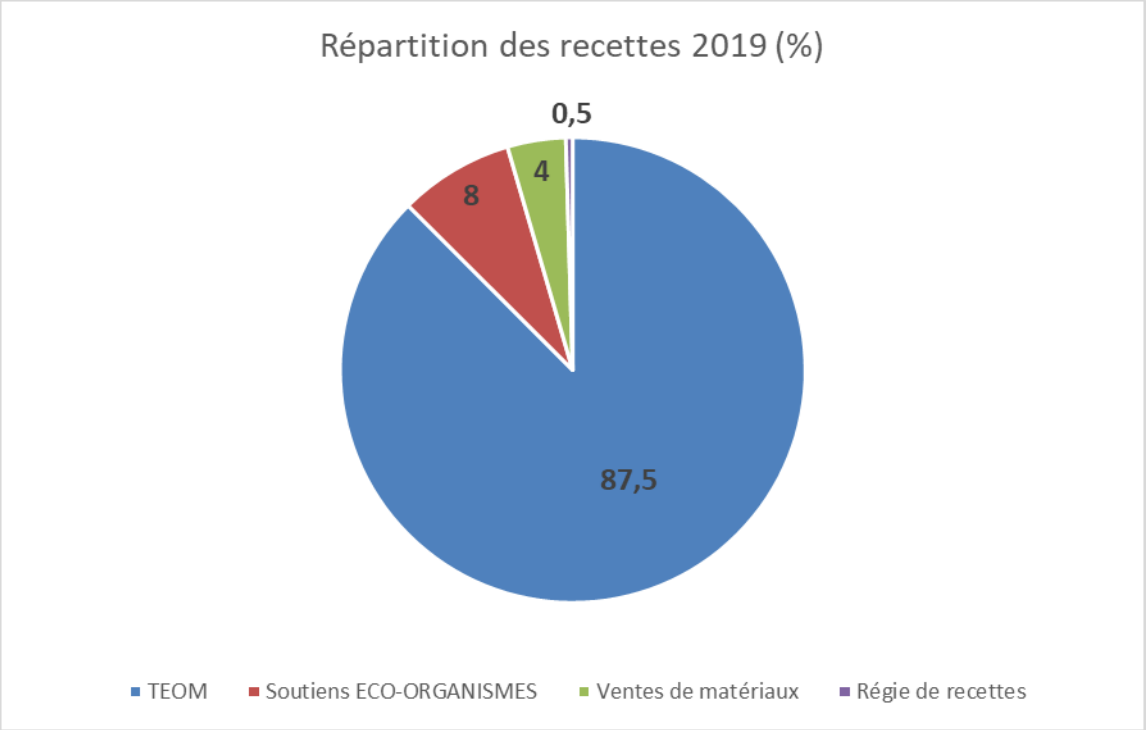

Le graphique montre que la recette la plus importante du service est la TEOM (**87,5** %).

Les recettes issues de la régie (cartes de déchèterie perdues et bons d'apports pour les professionnels en déchèterie) ne représentent qu'à peine 0,5 % du total.

CONCLUSIONS

✓ Tonnage total 2019 (collecte OM + déchèteries) : 20 292 Tonnes

✓ Répartition 2019 en % des coûts de fonctionnement
(Collecte OM / Traitement OM) :

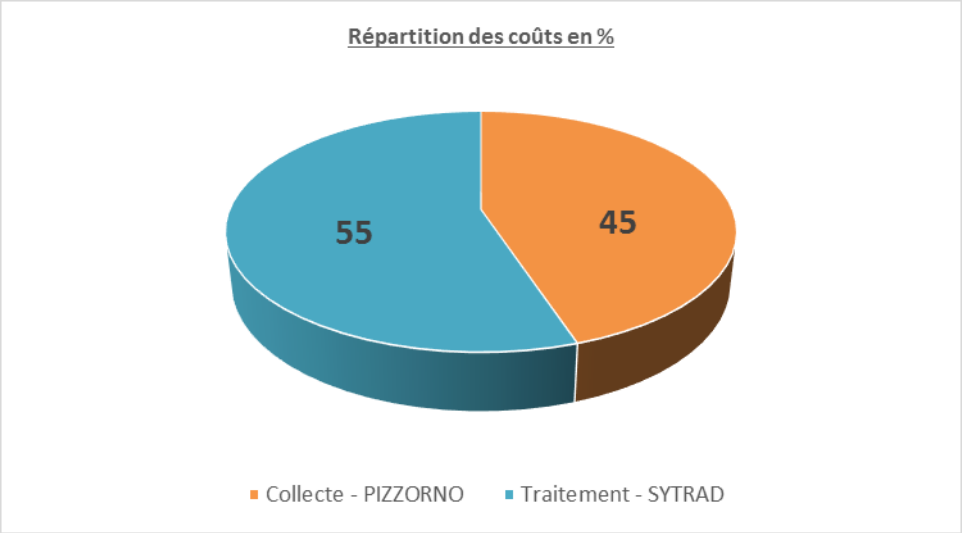

✓ Répartition 2019 en % des coûts de fonctionnement
(Déchèteries / Collecte OM / Traitement OM) :

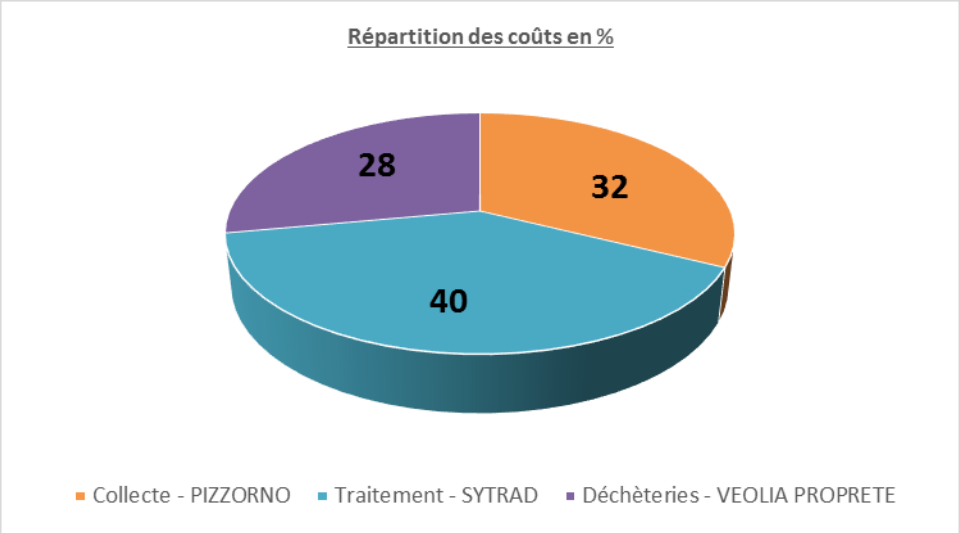

✓ Répartition 2019 en % des coûts/tonnages des déchèteries :

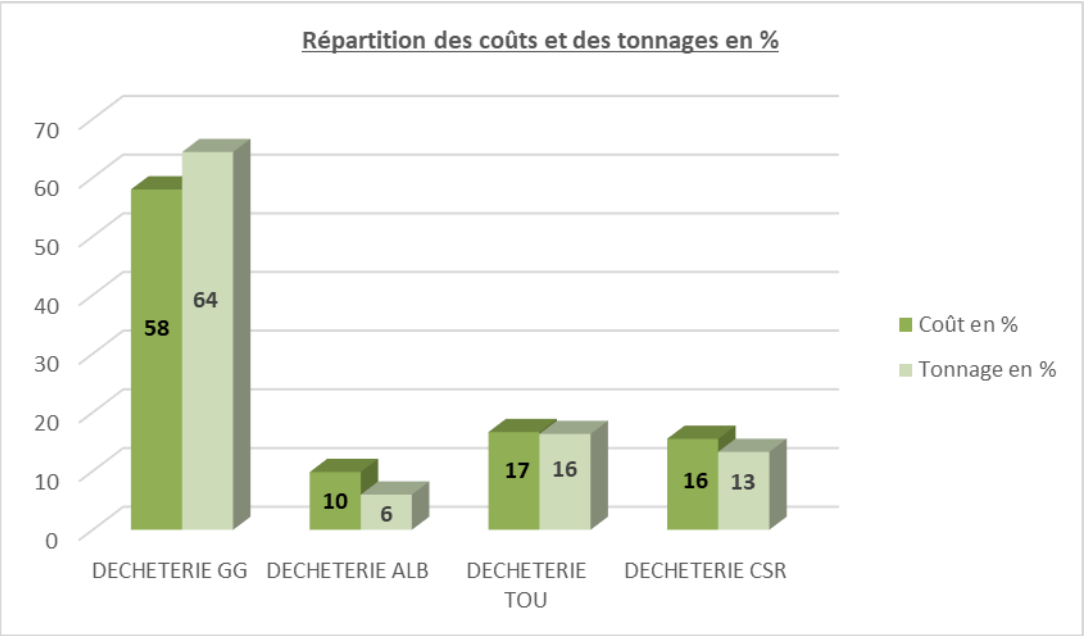

✓ L'Equilibre budgétaire 2019 :
Le budget (fonctionnement + investissement) est déficitaire d'environ 100 000 € TTC (2,1 % de la dépense). Ce montant est compensé par le budget principal.
Les éléments communiqués dans le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) sont légèrement différents car ils ne tiennent pas compte des investissements.

Avec une augmentation d'environ 1,2 % de la population de la CCRC, on observe que :

- Les tonnages (Ordures ménagères + Déchèteries) sont en augmentation de 3,25 % entre 2018 et 2019.
  Etant donné la baisse des tonnages d'OM (-1,4%), l'augmentation est uniquement due aux déchèteries (+8,1%).

- Le coût de collecte des ordures ménagères a augmenté entre 2018 et 2019 (+ 2,3 %). Cela est dû à une augmentation de 3,4 % des prix de collecte (révision annuelle) corrélée à une baisse des tonnages d'OM de 1,4 %.

- Le coût des déchèteries a quant à lui augmenté de 4 %. Cette augmentation provient d'une part d'une revalorisation des prix (+ 3,4 %) ainsi que d'une augmentation des tonnages (+ 8,1).

- Enfin, les coûts de traitement des ordures ménagères (SYTRAD) ont augmenté de 0,8 %. Il s'agit de la plus fable augmentation des 5 dernières années.

PERSPECTIVES

La règlementation nous impose des obligations :

La **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** (LTECV – 17 août 2015) fixe dans son titre IV de nouveaux objectifs ambitieux de prévention et de recyclage des déchets :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Atteindre 65 % de valorisation des déchets ménagers pour 2025. Cela nécessite de capter les biodéchets et de les sortir de la poubelle résiduelle.
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 par rapport à 2010.
- Extension des consignes de tri (ECT) d'ici 2022. Il s'agit de trier sans distinction tous les emballages plastiques.

La gestion des Déchets s'inscrit dans la transition écologique. **La feuille de route économie circulaire** (FREC) publiée le 23 avril 2018 répond à cette volonté forte d'écologie.

Ces impératifs écologiques sont intégrés dans le processus d'économie circulaire qui est un nouveau paradigme. Il s'agit de sortir de la logique linéaire du système actuel (système consommateur de matière première. La production ainsi que la consommation des produits ne sont pas vertueuses pour l'environnement).

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Il ne faut plus considérer le « Déchet » comme un bien destiné à l'abandon mais comme une ressource réutilisable. Et surtout « ***le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas*** ». A ce titre de nouvelles obligations s'imposeront désormais (**Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire –** Février 2020) :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025
- Lutter contre l'obsolescence programmée
- Favoriser la réparabilité des produits

- Favoriser le réemploi ainsi que l'économie de la fonctionnalité

GLOSSAIRE

Corps creux (CC) : trois catégories de bouteilles et flaconnages en plastique (PET clair ; PET foncé et PEHD/PP), les emballages métalliques (Acier et Aluminium) ainsi que les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC). Jetés dans les bacs et colonnes jaunes.

Corps plats (CP) : les emballages cartonnés (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC), les papiers (Journaux Revues Magazines ou JRM). Jetés dans les bacs et colonnes bleus.

Collecte: toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets

Déchet: toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchèterie : un centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

Economie circulaire : modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

Eco-organisme: structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

Gestion des déchets: la collecte, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives et des activités économiques (déchets collectés dans les mêmes conditions que ceux issus de l'activité domestique). Elles sont constituées des Ordures Ménagères résiduelles et des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, journaux-magazines)

Ordures ménagères résiduelles : part des Ordures Ménagères collectées en mélange, après la collecte sélective.

Point d'apport volontaire : lors de la collecte en points d'apport volontaire (PAV), les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

Porte à porte : lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets triés et déposés dans des contenants spécifiques. Ces contenants sont affectés à un ou plusieurs producteurs de déchets et disposés à proximité de leur domicile.

Prévention: toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ;

Traitement: toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination

Tri à la source: Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

Valorisation: toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets